

SUJET N°33: LA CEDEAO

INTRODUCTION

Depuis les années 1960, diverses tentatives ont été effectuées pour organiser les pays de l'Afrique de l'Ouest après l'éclatement de l'AOF en 1959. La 1^{ère} réalisation a été la CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest) qui regroupait 7 pays Francophones.

En avril 1972, les chefs d'état du Togo (Yassimgbé EYADEMA) Nigeria (Yakubu GOWON) décidaient d'élaborer une procédure permettant d'organiser la coopération économique de toute l'Afrique de l'ouest. Le 28 mai 1975 à Lagos, 15 Etats francophones, anglophones et lusophones signaient le traité de la mise en place de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CEDEAO. Mais c'est en novembre 1976 quand la CEDEAO entre dans sa phase opérationnelle à LOME.

Ainsi, en décidant de se débarrasser des barrières douanières économiques et linguistiques, l'Afrique de l'ouest lance 1 véritable déficit au monde extérieur : Celui d'une intégration régionale de grande envergure.

La CEDEAO comprend 16 pays membres qui sont : La Côte d'Ivoire, le Bénin (Porto-Novo), la Gambie, Le Ghana, la Guinée, la Guinée Bissau, le Libéria, le Burkina-Faso, le Mali, la Mauritanie (Nouakchott), le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Togo, la Sierra-Léone (Freetown), et le Cap-Vert.

Ces pays couvrent une superficie de 6,7 millions de km² avec des zones sahéliennes, de savane et de forêt équatoriale pour une population de 170 millions d'habitants environ.

I- LES OBJECTIFS, LES INSTITUTIONS ET LEURS FONCTIONNEMENTS

a) LES OBJECTIFS DE LA CEDEAO

La CEDEAO a pour objectif de :

- ✓ Créer un cadre nouveau de coopération économique pouvant aider au progrès et au développement de l'Afrique de l'ouest tout en privilégiant les intérêts des populations.
- ✓ Harmoniser les politiques agricoles, industrielles, énergétique et éliminer les barrières commerciales
- ✓ Lutter contre la domination économique extérieure et aussi contre la pauvreté.
- ✓ Supprimer les barrières douanières pour favoriser la libre circulation des biens et des personnes.
- ✓ Développer la coopération intercommunautaire.

b) LES INSTITUTIONS ET LEURS FONCTIONNEMENTS

1) La conférence des chefs d'états et de gouvernement

C'est l'organe suprême. Elle se réunit chaque année pour donner les orientations nécessaires et les impulsions nouvelles à la communauté.

Elle est présidée à tour de rôle par chacun des chefs d'états membres.

2) *Le conseil des ministres*

Il est l'organe de décision et de contrôle.

Il se réunit 2 fois par an et veille au bon fonctionnement et au développement de l'organisation

3) *Le secrétariat exécutif*

Son siège se trouve à Lagos. Il assure l'administration courante de la CEDEAO.

Nommé par la conférence des chefs d'Etat, le secrétaire exécutif à 1 mandat de 4 ans renouvelable une fois. En revanche, les 2 adjoints sont nommés par le conseil des ministres.

Le secrétariat exécutif compte aussi 1 contrôleur financier. L'actuel secrétaire exécutif est le guinéen EDWARD Benjamin.

4) *Le Tribunal de la communauté*

Il est chargé de faire respecter les clauses des traités et de régler les différends conflits entre pays membres.

5) *Les commissions techniques*

Elles sont au nombre de 4 :

1. la commission de commerce, des douanes, de l'immigration, des questions monétaires et des paiements
2. Commission de l'agriculture, de l'industrie et des ressources naturelles.
3. Commission des transports, des télécommunication et de l'énergie.
4. Commission des affaires culturelles et sociales.

Ces commissions font des propositions et recommandations au conseils de ministres pour décision. Ces commissions suivent les dossiers de la CEDEAO.

6) *Le Fonds de Coopération, de compensation et de développement.*

Il a son siège à LOME. Il finance des projets dans les Etats membres.

II- L' INTEGRATION ECONOMIQUE

Elle concerne :

- La liberté de mouvement et de résidence.
- Le développement et l'harmonisation industrielle.
- La coopération dans les domaines agricoles et les ressources naturelles.
- La coopération en matière financière et monétaire.
- Le développement des infrastructures de transport et de communication.
- Des fonds de coopération, de compensation et de développement alimenté par des contributions des états membres ont pour objet de financer les projets communautaires de développement.

- La garantie des investissements étrangers et l'aide aux pays les moins développés de la communauté.

La CEDEAO dispose d'un budget qui est issu des contributions annuelles des Etats membres.

Cette intégration économique évolue progressivement. Ainsi, en juin 1992 à la conférence de DAKAR la charte de l'organisation a été révisée pour être adaptée aux réalités actuelles.

Deux nouveaux organes ont été créés :

- Le parlement de la communauté et le conseil économique et social.

Mais ces 2 institutions ne commenceront à fonctionner qu'après ratification du traité par au moins 9 pays membres.

Enfin la mise en marche du processus de création d'une monnaie unique avec L'U.E.M.O.A. (Cette évolution permettra une intégration économique plus rapide et plus facile avec le développement des échanges).

La CEDEAO est la plus vaste organisation économique de l'Afrique.

III- LES RESSOURCES DE LA CEDEAO

Le Nigeria par sa population, ses ressources agricoles, un potentiel industriel, ses richesses pétrolières et minérales tient une place prépondérante au sein de la CEDEAO.

Il est le véritable "géant", l'élément moteur et dynamique la CEDEAO.

a) L' AGRICULTURE DE LA CEDEAO

L' Agriculture tient une place primordiale dans le fonctionnement de l'économie de la CEDEAO. Plus de 75% de la population rural. Et la part de l'agriculture dans le PIB se situe entre 25 et 50%. Le Nigeria dans la production totale de la communauté participe à 50% des céréales, 72% du manioc, 44% de la banane plantain et 20% du riz. En plus, le Nigeria a 29% des arachides, 25% DU coton, 60% des palmistes, 22% du cacao, 30% de la canne à sucre, 32% du tabac et 1% du café.

a) L' INDUSTRIE DE LA CEDEAO

Le secteur industriel demeure dans la majorité des pays dans des proportions très modestes et représente un très faible pourcentage dans le P.I.B. Et pourtant, on y consacre de nombreux investissements. Les principales ressources minières et énergétique sont :

- Le Fer (LIBERIA, CI, MAURITANIE, SIERRA LEONE)
- Le Manganèse (Ghana, Burkina Faso)
- Le Bauxite (Ghana, Guinée, Sierra -Léone)
- L' Etain (Nigeria)
- Le Phosphate (Sénégal, Togo)
- Le Diamant (C.I)
- L' Or (Ghana, C.I)
- Le pétrole (Nigeria, C.I)
- Le Gaz naturel (Nigeria, Ghana, C.I)

Sujet et corrigé

L'ensemble de ces pays s'est doté le plus souvent d'industries de substitution liées aux produits locaux : brasseries, huileries, sucreries, savonneries, textile.
Les industries sont à l'état embryonnaire dans certains états (Gambie) alors qu'elles sont très avancées au Nigeria et en C.I

d) Les échanges de la CEDEAO

La structure des exportations est similaire dans presque tous les pays de la CEDEAO
En effet, 80% des exportations concernent les producteurs agricoles, viennent ensuite les minerais

Les produits manufacturés sont très faibles. Les importations sont dominées par les biens d'équipement et les produits alimentaires.

Le Nigeria est le 1^{er} importateur et exportateur de la communauté. Il occupe la 1^{er} place dans les échanges internationaux, vient ensuite la C.I.

Le commerce régional ainsi que le commerce interafricain reste faible. La majorité des échanges interafricains se fait de manière isolée, excepté le Burkina, le Mali, le Bénin et Sénégal qui font de la vraie intégration. Quant aux autres pays, le commerce avec l'extérieur reste privilégié.

IV Succès et Limites de la CEDEAO

Depuis sa création, la CEDEAO a connu quelques succès mais reste confronté à de multiples problèmes.

A -les Succès

a) Au niveau du développement industriel et rural

La CEDEAO finance des projets de développement industriels et ruraux.

Au Sahel, pour lutter contre la désertification la CEDEAO participe à des projets de plantation d'arbres.

Au Togo, une importante cimenterie a été créée grâce à la CEDEAO pour fournir la région en ciment. Elle est contrôlée par trois pays : la C.I, le Togo et le Ghana.

b) Sur le plan politique et militaire

En 1978 les Etats membres ont signé un pacte de non-agression et d'assistance.

Ils s'engagent à ne pas se faire la guerre entre eux et s'aider mutuellement en cas de nécessité.

Pour maintenir ou rétablir la paix la CEDEAO peut intervenir dans les Etats membres.

Ex : la création de l'ECOMOG le 31 oct. 1992 à Yakro pour intervenir au Libéria.

B) Les limites de la CEDEAO

Malgré ses succès, la CEDEAO connaît de nombreuses difficultés :

- Il est difficile de faire travailler ensemble les pays dont les degrés de développement sont aussi différents.

- Des conflits apparaissent souvent entre 2 Etats, ce qui provoque une fermeture des frontières et empêche le commerce. Ex : conflit entre le Mali et le BF en 1980.
- La coexistence de différentes zones monétaires constitue un frein aux échanges Inter – communautaire.
De ce fait, si dans les pays de la zone franc, la monnaie est garantie par le franc français et les transferts de capitaux libres à l'intérieur de la zone franc, dans les autres pays par contre
Les monnaies restent non convertibles.
- L'insuffisance des infrastructures. L'ensemble des infrastructures des différents pays est encore marqué par l'époque coloniale.
- Le réseau routier est insuffisant, les centres des régions entières impraticables.
Les liaisons maritimes et aériennes sont encore peu développées
- Les systèmes douaniers et administratifs varient considérablement d'un pays à l'autre.
En effets, les Etats dans leur souci de construire une économie moderne et solide, se sont entourés de diverses barrières qui limitent et rendent difficile les relations inter –Etats.
- La difficile entrée des contributions financières des Etats membres.
- La non existence d'un courant commercial intense entre les pays membres. La plus part des exportations se fait avec l'extérieur.

Conclusion :

La CEDEAO est une institution sous-régionale porteuse d'espoir mais l'insuffisance des moyens dont elle dispose l'empêche d'être un véritable marché commun de l'Afrique de l'Ouest.

Elle est avant tout un instrument de rapprochement, de solidarité, d'unité et de paix entre les peuples soucieux du développement harmonieux du continent.

La volonté des 16 pays d'œuvrer de concert pour parvenir à un marché commun est réel pour un avenir lointain dans la mesure où, malgré toute leur foi à la communauté, certains membres du fait des difficultés économiques, sont tenus d'opérer des choix et des priorités dans leurs programmes.

Aussi, les moins nantis ne parviennent pas à payer toutes leurs contributions. Et les sanctions évoquées ne donnent pas de résultats, fautes de moyens pour y faire face.